

Plateforme économique

2022-2024

Le Québec
à l'heure des choix

Table des matières

PRÉAMBULE	4
------------------------	---

INTRODUCTION	6
---------------------------	---

Le Québec est à l'heure des choix.....	6
--	---

Miser sur l'éducation.....	7
----------------------------	---

PARTIE 1

Enjeux liés à la démographie et au capital humain	10
--	----

1.1 Rareté de la main-d'œuvre.....	11
------------------------------------	----

1.2 Amélioration des compétences, productivité et gestion du changement.....	18
---	----

1.3 Programmes sociaux.....	22
-----------------------------	----

PARTIE 2

Enjeux de développement économique	24
---	----

2.1 L'investissement et l'entrepreneuriat, moteurs premiers du développement économique.....	25
---	----

2.2 Une fiscalité compétitive : un impératif incontournable.....	26
---	----

2.3 Le développement technologique.....	27
---	----

2.4 L'innovation : trouver un élan dans la qualité de la collaboration.....	28
--	----

2.5 Les exportations et les chaînes d'approvisionnement.....	30
--	----

PARTIE 3

Enjeux publics	32
-----------------------------	----

3.1 Finances publiques.....	33
-----------------------------	----

3.2 Agilité et modernisation de l'État.....	36
---	----

3.3 Cadre législatif et allègement réglementaire et administratif.....	37
---	----

3.4 Infrastructures et contrats publics.....	38
--	----

3.5 Acceptabilité sociale.....	39
--------------------------------	----

3.6 Développement régional.....	40
---------------------------------	----

3.7 Premières Nations.....	41
----------------------------	----

PARTIE 4

Enjeux environnementaux et lutte aux changements climatiques	42
---	----

4.1 Développement économique vert.....	43
--	----

4.2 Transition et complémentarité énergétique.....	45
--	----

4.3 Transport durable.....	46
----------------------------	----

4.4 Aménagement du territoire.....	47
------------------------------------	----

CONCLUSION	48
-------------------------	----

Préambule

La société québécoise fait l'envie de plusieurs sur la planète grâce à la qualité de vie de ses citoyens, à son économie diversifiée, à sa stabilité politique et à un climat social axé sur la collaboration et la recherche de consensus. La situation financière des gouvernements et des ménages présente des bases saines. Au fil des années, le Québec s'est doté de programmes sociaux et de mesures qui assurent une répartition équitable de notre richesse.

Le Québec dispose d'importants atouts et d'une capacité d'adaptation importante pour continuer de grandir, de prospérer et de s'enrichir, individuellement et collectivement. Il peut d'abord miser sur ses forces : un système d'éducation accessible et de qualité, des ressources naturelles abondantes, une économie diversifiée et des écosystèmes d'entreprises dynamiques, la disponibilité d'une énergie propre à coût compétitif, une situation géographique enviable près des grands marchés, l'atout du fleuve du Saint-Laurent en tant qu'autoroute du commerce international, un dialogue social constructif, une langue commune qui nous distingue, une culture unique et florissante et l'accès à bon nombre d'autres langues qui nous ouvrent vers l'étranger, pour ne nommer que quelques exemples.

La pandémie nous a fait mal : elle a forcé des replis et durement affecté des secteurs entiers de notre économie. Mais elle nous a aussi projetés dans le 21^e siècle en quelques semaines à peine. Elle a forcé des transformations, elle a accéléré des innovations, elle nous a obligés à tout revoir, de l'organisation du travail à l'occupation du territoire, du système de santé à notre réseau de l'éducation, des chaînes d'approvisionnement à la transition écologique. Elle a éliminé certaines frontières et créé d'autres barrières. Elle a provoqué certaines inégalités, mais aussi créé de nouveaux domaines d'activités. En bref, elle a amplifié des problèmes, mais aussi ouvert de nouvelles possibilités.

Or, nous affrontons déjà d'autres phénomènes fondamentaux, comme le vieillissement de la population, l'analphabétisme, le décrochage scolaire et les coûts et l'organisation du système de santé.

En effet, depuis 2014, la population québécoise en âge de travailler (de 15 à 64 ans) est en diminution. La génération des baby-boomers quittant progressivement la population active, nous nous retrouvons dans une situation où le nombre de sorties du marché du travail est plus élevé que le nombre d'entrées. Ce phénomène démographique, combiné à la bonne performance en matière de création d'emplois, accentue la rareté de main-d'œuvre. Dans les faits, le Québec affiche l'un des taux d'emploi les plus élevés parmi les pays membres de l'OCDE.

D'ici une vingtaine d'années, la population québécoise sera parmi les plus âgées en Occident. En 2011, environ 1 personne sur 6 était âgée de 65 ans et plus ; aujourd'hui, c'est 1 personne sur 5 et ce sera le cas de 1 personne sur 4 en 2031. En 2011, la proportion d'aînés âgés de 85 ans et plus était de 12 %, alors qu'elle sera de 20 % en 2041.

Les conséquences du vieillissement de la population sont nombreuses. En premier lieu, il est à l'origine de la pénurie de main-d'œuvre que nous traversons actuellement et qui perdurera jusqu'au début de la prochaine décennie, avec comme résultat que notre économie tournera au ralenti faute d'être en mesure de pourvoir les postes vacants. En second lieu, le

Préambule

vieillesse a une incidence majeure sur les finances publiques dans le sens où il exerce une pression à la baisse sur l'assiette fiscale des gouvernements et engendre, en même temps, un accroissement notable de leurs dépenses. Ainsi, étant donné notamment que les dépenses liées à la santé augmentent de manière exponentielle avec l'âge, le budget de la santé du Québec est appelé à augmenter de près de 5 % par année au cours des 20 prochaines années. En somme, beaucoup de nos acquis sont menacés à moins d'une sérieuse prise de conscience et d'une série de gestes pour transformer cette situation en occasion à saisir.

Une autre situation critique pour le développement du Québec est que le français se porte mal chez les francophones de la province, notamment parce qu'un Québécois en âge de travailler sur deux est analphabète ou analphabète fonctionnel. C'est un enjeu majeur d'autant plus qu'une enquête de l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2020 a révélé que 36 % des employeurs sondés — sur tout le territoire — ont dû rejeter au moins une candidature parce que la personne n'avait pas des compétences suffisantes en français. Le gouvernement doit redonner ses lettres de noblesse à la langue française en s'attaquant au taux inquiétant d'analphabétisme au Québec. À cet effet, les employeurs sont prêts à apporter leur contribution à la formation et au rehaussement des compétences. Il faut les considérer comme des collaborateurs dans cette mission qui doit rallier toutes les sphères de notre société.

La pandémie a mis en lumière la nécessité de rehausser les compétences des travailleurs et amené des modifications en profondeur du monde du travail, ses effets se feront sentir à long terme. Elle a amené les sociétés à se transformer et à déplacer les priorités vers d'autres objectifs comme l'achat local, la sécurité des chaînes d'approvisionnement et de nouveaux arbitrages par les individus en ce qui a trait, par exemple, au choix de leur lieu

de résidence. Elle a également accéléré la transformation technologique et modifié les interrelations économiques. On observe une importance accrue des données et des actifs immatériels, un changement de l'espace géographique du travail et une distanciation sociale qui a pu profondément modifier les relations entre individus. La pandémie a également creusé certaines inégalités entre des types d'emploi et des secteurs d'activités.

Enfin, nous ne pouvons faire abstraction des changements climatiques, dont les effets se manifestent de plus en plus durement et qui ont déjà amené les gouvernements et les employeurs à prendre des décisions qui tracent la voie à des transformations profondes et qui vont certainement prendre des formes plus tangibles dans un proche avenir.

C'est dans ce contexte que le CPQ renouvelle sa réflexion sur ces enjeux fondamentaux et propose cette plateforme économique. Le Québec dispose de nombreux atouts afin non seulement de traverser cette crise, mais aussi de maintenir sa place enviable parmi les sociétés où il fait le mieux vivre au monde. L'atteinte de nos objectifs nécessitera l'apport d'idées originales et une forte cohésion sociale.

Introduction

Le Québec est à l'heure des choix

Le Québec peut-il continuer sur le même chemin et garantir dans le temps le même panier de services aux générations suivantes alors que sa population active diminue? Poser la question, c'est y répondre. Le Québec affiche une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus que la moyenne canadienne et une proportion plus faible de jeunes de 0 à 14 ans. Ce faisant, le Québec se retrouve en quatrième position du palmarès mondial de l'Organisation des Nations unies sur les populations comptant la plus grande proportion de personnes âgées, derrière le Japon, l'Italie et la France.

Quelques exemples venus de l'étranger

En 2025, un Japonais sur trois aura 65 ans ou plus, et le pays sera confronté à une pénurie de 6,44 millions de travailleurs en 2030. Pour y faire face et pour réduire les coûts croissants de la sécurité sociale, le gouvernement nippon a adopté en 2020 des projets de loi pour porter l'âge de la retraite à 70 ans. Deux autres projets ont pour but d'encourager les entreprises, grâce à des mesures fiscales incitatives, à confier certaines tâches ou des projets philanthropiques à des retraités¹.

En Allemagne, le ratio des plus de 65 ans par rapport aux 20 à 64 ans en âge de travailler passera de 36 % à 58 % en 2060. Dans ce pays, l'âge de départ à la retraite doit progressivement passer de 65 à 67 ans d'ici 2029. Toutefois, le poids du financement du système pour les finances publiques passera de 19 % en 2019 à 44 % en 2040 et à 55 % en 2060, ce qui fera exploser le budget fédéral et ne sera pas finançable, même avec des hausses d'impôts massives².

Heureusement, la démographie est une science qui donne des résultats très prévisibles: nous savons à quoi nous attendre au cours des prochaines années. Si le statu quo n'est certes plus une option, les changements démographiques n'impliquent pas nécessairement des augmentations faramineuses d'impôt ou une réduction draconienne des services aux citoyens.

¹ Source: <https://www.capital.fr/economie-politique/retraite-lage-de-depart-fixe-a-70-ans-au-japon-1361697>

² Source: <https://www.lesechos.fr/monde/europe/les-retraites-simposent-dans-la-campagne-electorale-allemande-1321824>



Miser sur l'éducation

Les bienfaits économiques et sociaux de l'éducation ne sont plus à démontrer. Selon l'OCDE, la hausse du niveau de formation supérieure et de la diplomation au sein de la population se traduit par une augmentation de la productivité du travail, plus de progrès technologique et enfin, plus de prospérité pour plus de progrès socio-économique et de bien-être³.

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde. »

Nelson Mandela

Les études démontrent également une forte corrélation entre le niveau de formation et la perception des individus, quel que soit leur âge, de leur état de santé. Ce constat n'est guère surprenant: les gens plus éduqués auraient tendance à davantage soigner leur alimentation et sont généralement plus actifs. L'éducation fait ainsi partie des déterminants sociaux de la santé, influençant jusqu'à l'espérance de vie.

Il nous faut aussi le courage de changer les choses: conserver certains de nos acquis relèvera d'un exercice périlleux et il faudra collectivement apprendre à attendre moins des pouvoirs publics. La pandémie a durement touché les finances publiques, et même si les ratios d'endettement demeurent acceptables, il faudra rapidement retrouver l'équilibre budgétaire afin de ne pas pénaliser les générations futures qui, rappelons-le, seront relativement moins nombreuses pour financer des programmes publics dont les coûts auront tendance à augmenter.

Bien comprendre ce que nous réserve l'avenir est une des clés de notre prospérité. Le CPQ milite ainsi en faveur de plus grandes ambitions pour l'éducation. Il estime aussi prioritaire de développer notre résilience et notre agilité face aux transformations et aux crises de notre société, qu'elles soient en cours ou qu'elles surviennent à l'avenir.

³ Voir par exemple OCDE, Regards sur l'éducation, 2021 <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/5077a968-fr.pdf?expires=1636898266&id=id&accname=guest&checksum=ABBEC4428790E1540C280D4F6F84B35A>

Introduction

Enfin, l'éducation peut participer au maintien de la cohésion sociale grâce au perfectionnement des compétences cognitives, à la perception des capacités personnelles ainsi qu'à la résilience qui sous-tendent les interactions sociales et politiques⁴. L'éducation et l'instruction permettent aussi aux individus d'exercer un jugement averti sur l'information véhiculée par les réseaux sociaux.

Au chapitre de l'éducation, il faut faire mieux. Le taux de diplomation universitaire au Québec est un des plus bas au Canada, et nous affichons encore un taux de décrochage scolaire plus important qu'ailleurs au pays⁵. Sur le plan de l'alphabétisation, le Québec se classe au 10^e rang des provinces canadiennes. Rattraper le niveau de littératie de l'Ontario nécessiterait un effort particulier pour 350 000 travailleurs québécois, lequel permettrait d'accroître le PIB du Québec de 4,9 milliards de dollars⁶.

Les investissements en éducation, incluant la formation, sont donc déterminants pour la santé et l'avenir de notre économie et engendrent des retombées colossales. L'amélioration des connaissances et des compétences permet de créer des emplois mieux rémunérés et d'augmenter les rentrées fiscales sans hausser le fardeau fiscal des individus et des entreprises, en plus d'alléger les dépenses publiques, notamment au chapitre de la santé. Une croissance économique forte permet d'assurer, du moins en partie, le maintien des services publics.

Il est fondamental de miser sur une éducation inclusive en améliorant l'accessibilité aux études, notamment avec des horaires adaptés aux familles et aux travailleurs ou encore des places suffisantes en garderie, par exemple. En outre, les mesures de formation doivent également être à la portée des travailleurs plus âgés afin de briser l'isolement dont souffrent plusieurs et d'améliorer leur employabilité.

C'est notamment par l'éducation et le renforcement de la culture de formation tout au long de la vie active que le Québec pourra converger vers l'objectif d'être une société plus formée, plus instruite et plus prospère. Nous avons les bonnes institutions d'enseignement, nous avons un savoir-faire reconnu mondialement dans des domaines de pointe et notre créativité se constate dans pratiquement tous les domaines d'activités. Notre réseau d'éducation est étendu sur tout le territoire et l'accès au niveau postsecondaire est parmi les plus abordables au monde.

Il ne manque que la bougie d'allumage pour amorcer un virage. Il nous faut exprimer notre volonté de se transformer en société formée, instruite, plus qualifiée, plus diplômée que jamais. Il faut que l'on fasse de la formation et de l'amélioration des compétences non seulement une priorité, mais bien une fierté. Il faut que la technologie, l'innovation, la numérisation et l'intelligence artificielle n'aient plus de secrets et soient pleinement mises au service du plus grand nombre. Si nos travailleurs actuels et nos futurs employés sont plus qualifiés, on y gagnera tous. En somme, une éducation accrue permet à la société dans son ensemble de se donner de la confiance et de la fierté.



Or, la situation démographique représente un défi supplémentaire qui pourrait freiner cette volonté d'améliorer les compétences et le savoir chez nos citoyens de tous âges. Car le vieillissement de la population, plus accentué au Québec qu'ailleurs, amplifie la pénurie de main-d'œuvre, oblige les personnes en emploi à travailler plus d'heures, ce qui limite les capacités de formation et d'amélioration des compétences, en plus de nuire aux investissements en innovation. Les conséquences de la pénurie sont en effet nombreuses, comme l'ont révélé différents sondages auprès des employeurs du Québec.

Il ne manque que la bougie d'allumage pour amorcer un virage.

Il nous faut exprimer notre volonté de se transformer en société formée, instruite, plus qualifiée, plus diplômée que jamais.

⁴ OCDE, Regards sur l'éducation, 2010 <https://www.oecd.org/fr/education/apprendre-au-dela-de-l-ecole/45926102.pdf>

⁵ CPQ, Bulletin de la prospérité du Québec, 2019.

⁶ Fondation pour l'alphabétisation, <https://fondationalphabetisation.org/lanalphabetisme/les-enquetes-et-statistiques/alphareussite2/>. Fondation Lire pour Réussir, <https://lire-reussir.org/la-litteratie/>

1

Enjeux liés à la démographie et au capital humain



L'enjeu démographique est de taille, et ce n'est donc pas par hasard qu'il se hisse au premier rang des préoccupations du CPQ et des employeurs que représente ce dernier. C'est à cause du vieillissement de sa population que le Québec se retrouve en situation de pénurie de main-d'œuvre, qu'il doit redoubler d'efforts afin d'accroître l'employabilité et les connaissances technologiques des personnes en emploi et à la recherche d'emploi, d'élargir son bassin de main-d'œuvre, d'augmenter sa productivité et d'examiner l'offre de services publics dont les personnes âgées toujours plus nombreuses auront besoin.

Cette problématique commande que le cadre réglementaire ne soit pas dissuasif, mais qu'il soit plus flexible et que différents programmes gouvernementaux soient revus afin de cibler davantage l'intégration et le retour rapide en emploi en vue de pallier la rareté de main-d'œuvre. C'est notamment le cas pour ce qui est du prolongement de la vie active; des programmes d'immigration, d'attraction et d'inclusion des personnes plus éloignées du marché du travail; du retour au travail après un accident ou une lésion professionnelle et du régime d'assurance-emploi⁷.

Conséquemment, cette section se divise en trois grandes sous-sections : les enjeux de main-d'œuvre; l'amélioration des compétences, la productivité et la gestion du changement; et le maintien des services à la population dans un contexte de vieillissement démographique.

1.1 RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Attraction/rétention

Les enjeux liés à la disponibilité et à la gestion des ressources humaines et au développement du capital humain sont de plus en plus cruciaux pour le maintien de l'activité économique et les gains en productivité. Les entreprises devront user d'imagination pour attirer et retenir les employés. C'est ce qu'elles font déjà dans une large mesure, autant sur le plan de la rémunération que des conditions de travail en général, incluant la conciliation travail-vie personnelle.

Les entreprises reconnaissent les liens entre la satisfaction des employés et leur efficacité. Toutefois, dans le contexte de pénurie que nous vivons, améliorer les conditions de travail reste une solution partielle, car les entreprises se font concurrence pour attirer et retenir la main-d'œuvre. Il manque des travailleurs : comme nous l'avons vu, le Québec affiche un taux d'emploi chez les personnes âgées de 25 à 54 ans parmi les plus élevés comparativement aux autres provinces et aux pays de l'OCDE⁸. Le

⁷ De nombreuses mesures en vue de s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre ont été proposées par le CPQ en juillet 2021 dans un document intitulé « 10 solutions à la pénurie de main-d'œuvre au Québec ».

⁸ Source : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/09/202106-IDQ-Postes-vacants-T22021.pdf>

nombre de chômeurs par poste vacant est passé de 4,7 au deuxième trimestre de 2016 à 1,5 au deuxième trimestre de 2021. Ceci indique qu'il y a de moins en moins de personnes disponibles pour travailler par rapport aux postes à pourvoir, et ce dans presque tous les secteurs d'activité. Il est donc indispensable d'élargir le bassin de main-d'œuvre en augmentant le nombre de travailleurs disponibles.

Dans un contexte où il y a de moins en moins de frontières physiques, le télé-travail représente à la fois une belle occasion et une menace. Les employeurs ont accès à un bassin élargi de travailleurs et de talents de l'extérieur du Québec ou même du Canada, ce qui peut être une bonne nouvelle. Ils doivent toutefois faire face à la concurrence mondiale pour les talents.

Il faut noter par ailleurs que la pénurie de main-d'œuvre touche sans contredit les employés en place puisque ceux-ci risquent de se retrouver sous pression. Ils pourraient, par exemple, être appelés à faire des heures supplémentaires ou renoncer à des vacances ou à de la formation, ce qui pourrait même entraîner des risques supplémentaires pour leur santé. La pénurie touche aussi les consommateurs en général à cause de la réduction des services offerts et de l'augmentation des prix des biens et des services.

Le CPQ s'affaira donc à soutenir et à accompagner les employeurs dans leurs efforts d'attraction et rétention de la main-d'œuvre, entre autres en compilant et en diffusant l'information relative aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Il veillera également à s'assurer que la réglementation et la fiscalité, en particulier les charges sur la masse salariale, facilitent, ou du moins ne découragent pas, l'embauche et la croissance de la rémunération et

soient compatibles avec des conditions d'emploi flexibles, à l'avantage des employés et des employeurs.

Pour augmenter le nombre de travailleurs disponibles, le CPQ estime qu'un ensemble d'actions est nécessaire dans différents domaines, notamment l'immigration, l'équité, diversité et l'inclusion, et qu'il faudrait utiliser les régimes de remplacement de revenu de façon efficace. Il faut aussi et surtout faire du défi démographique et du vieillissement une occasion à saisir et miser sur la contribution des travailleurs d'expérience, notamment par le prolongement de la vie active.

Immigration

Pour le CPQ, l'immigration a de façon générale et selon plusieurs recherches des répercussions positives sur l'économie, notamment sur le PIB, sur les activités d'innovation, sur l'entrepreneuriat et sur les exportations, mais également sur notre tissu social. Ces résultats dépendent évidemment fondamentalement des caractéristiques socio-économiques des immigrants, du contexte spécifique de la société d'accueil, ainsi que de la qualité et de la rapidité de leur intégration. Un mauvais appariement des besoins économiques avec les types d'immigrants reçus peut être carrément néfaste, aussi bien pour ces immigrants que pour le pays qui les reçoit. Selon des chiffres du ministère des Finances du Québec, qui avait évalué l'apport de l'arrivée de 50 000 nouveaux immigrants, la contribution de ces derniers, mesurée par l'augmentation du PIB réel par habitant, est modeste, mais positive et croît parallèlement à l'intégration en emploi⁹. Nous sommes entièrement conscients qu'il y a une réalité beaucoup plus complexe qui inclut d'autres facteurs cruciaux comme l'intégration sociale et culturelle et la capacité d'accueil des immigrants. Nous estimons que la capacité d'accueil du Québec est loin d'être atteinte et que le contexte de pénurie de main-d'œuvre est d'autant plus propice à l'intégration au marché du travail qui facilite l'intégration sociale.

⁹ Source : http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf#page=153

Le CPQ estime ainsi qu'il faut :

- Augmenter les seuils d'immigration permanente, avec une sélection toujours plus efficace correspondant aux besoins du marché du travail et une réduction des délais dans le traitement des demandes.
- Revoir les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et faciliter la venue des travailleurs étrangers temporaires qui peuvent répondre aux besoins des employeurs, quel que soit le niveau de qualification, en assouplissant les exigences administratives et en accélérant le traitement des demandes du programme. S'assurer que ce programme est adapté, modifié et surtout utilisé comme un outil prioritaire pouvant permettre un accès rapide aux travailleurs expérimentés. Malgré les avancées réalisées en août 2021 avec l'entente entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, qu'il faut souligner, les efforts doivent être poursuivis à cet égard.
- Faciliter l'accès des travailleurs étrangers temporaires à la résidence permanente.
- Accompagner les PME quant à l'accès à ces travailleurs et à l'intégration de ces derniers.

- Attirer et retenir les étudiants étrangers, notamment en organisant des campagnes d'information à l'étranger sur les avantages du Québec et en faisant connaître davantage le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) à ces étudiants une fois qu'ils sont ici.
- Miser sur une immigration francophone ou francophile et s'assurer de l'offre adéquate et adaptée de cours de francisation avant et après l'arrivée des immigrants au Québec, pour ne pas se priver de talents et de candidats intéressants en raison de leur méconnaissance préalable de la langue.
- Renforcer et rendre efficace les dispositifs pour la reconnaissance des acquis et compétences des personnes immigrantes.
- Encourager une collaboration accrue entre les employeurs, les employés, les organismes en employabilité et les gouvernements de proximité afin de mettre en place de vraies mesures d'intégration régionales.



Équité-Diversité-Inclusion

Pendant la pandémie, le monde a considérablement changé. Les transformations et les adaptations à la crise sanitaire ont été nombreuses et nous ont démontré l'urgence de nous parler, de nous comprendre. Ironiquement, alors que la COVID-19 a rapproché les gens numériquement, elle a également révélé au grand jour des clivages sur les moyens à prendre pour y faire face. Heureusement, les sociétés se construisent sur ce qui unit leurs citoyens. Chacun apporte sa contribution à l'essor de cet ensemble, l'enrichit de son individualité et de sa spécificité, ajoute une teinte supplémentaire à notre culture. En entreprise, la diversité et l'inclusion se reflètent par une ouverture plus grande face aux différentes réalités des personnes d'ici et d'ailleurs. Une entreprise qui multiplie la provenance du savoir et des talents de ses équipes sera toujours plus à l'avant-garde des transformations en cours ou de celles à venir.

Une importante majorité d'employeurs est d'avis qu'un personnel diversifié et un milieu de travail inclusif présentent des avantages indéniables. Toutefois, dans une étude réalisée en 2017 auprès de 64 grandes entreprises canadiennes, seulement 10 % ont affirmé qu'elles tiraient parti de ces avantages et ont admis avoir été capables de transformer leurs convictions sur la diversité en mesures d'inclusion concrètes.

Un rapport de McKinsey de 2018 révélait que les entreprises dont les effectifs sont diversifiés augmentent de 35 % leurs chances d'obtenir un rendement financier supérieur aux normes du secteur, alors qu'une enquête de Deloitte signalait que les entreprises qui intègrent les principes d'inclusion à leurs pratiques d'embauche, de promotion et de gestion d'équipe génèrent des revenus par employé jusqu'à 30 % supérieurs et sont plus rentables que leurs concurrents.

Pour toutes ces raisons, il faut :

FACILITER la pleine intégration au marché du travail des personnes qui y sont moins présentes, dont les personnes issues des Premières Nations, immigrantes, judiciarisées, en situation de handicap, LGBTQ ou encore les femmes, dans certains secteurs où elles sont toujours sous représentées.

SIMPLIFIER les programmes d'aide aux employeurs par l'offre d'un guichet unique d'EDI (équité, diversité et inclusion) qui comprendrait la liste des mesures et programmes d'aide financière gouvernementaux, de même que la liste des organismes d'accompagnement pour l'intégration de ces clientèles dites éloignées du marché du travail et des spécialistes en accompagnement pour les employeurs.

ENCOURAGER les entreprises, par l'entremise d'un incitatif financier, à recourir à un conseiller en EDI pour l'implantation d'une culture et de politiques de la diversité et de l'inclusion.

ASSURER un recensement et une diffusion des meilleures pratiques en matière d'EDI de même que des avantages.

Prolongement de la vie active

Les travailleurs d'expérience représentent indéniablement un bassin privilégié de travailleurs sur lequel il faut miser. Les employeurs sont appelés à y recourir de plus en plus. Ces travailleurs peuvent également jouer un rôle important quant au mentorat, au transfert de connaissances et à la culture d'entreprise.

Un principe de base est que le prolongement de la vie active doit être toujours plus payant que la retraite. La combinaison des différents prélèvements fiscaux ou des cotisations sous-jacentes au revenu de travail et les pertes d'avantages fiscaux ou de prestations (en d'autres mots, le taux effectif marginal d'imposition) ne doivent pas être pénalisantes pour le travailleur. Il faut aussi noter que les travailleurs plus âgés recherchent en général surtout de la flexibilité. Une logique semblable s'applique aussi

pour l'employeur, notamment concernant la balance des avantages et des coûts, par exemple en ce qui a trait aux cotisations sur la masse salariale, aux coûts en matière d'assurances collectives et d'avantages sociaux, au coût de la formation, etc.

Parmi les mesures à mettre en place, le CPQ propose celles-ci :

- Offrir une réduction des cotisations salariales sur les salaires des travailleurs de plus de 60 ans dans toutes les entreprises. Le gouvernement du Québec a déjà procédé en ce sens pour les PME, il faudrait maintenant envisager d'étendre ces mesures à l'ensemble des employeurs.
- Améliorer davantage le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière.
- S'assurer que le travail à temps partiel ne pénalisera pas l'employeur ni l'employé en instaurant par exemple un plafond sur le maximum assurable pour les cotisations sur la masse salariale.
- Prévoir une stratégie adaptée pour la formation de ces travailleurs pour faciliter leur maintien ou retour en emploi, ce qui peut inclure une requalification et de formations courtes.
- Encourager le mentorat et le transfert de connaissances et prévoir des plans de transition. Par le fait même, envisager l'implantation d'un programme cadre afin de promouvoir, d'encourager et de faciliter l'idée de suivre des cours de formation auprès des aînés, peu importe leur âge.
- Augmenter de 70 à 75 ans l'âge maximal de retraite différée au RRQ (avec une rente qui serait bonifiée de 8,4 % par année), de même que pour la Sécurité de la vieillesse, les REER et les RPA.

- Poursuivre la révision des dispositions d'exemption pour le SRG pour s'assurer qu'elles ne découragent pas la poursuite de la vie active des travailleurs à faible revenu¹⁰.
- Permettre l'arrêt des cotisations au RRQ pour les gens qui travaillent après 65 ans, comme c'est le cas au RPC.
- Revoir les dispositions des régimes de retraite en lien avec la retraite anticipée et les possibilités de retraite progressive pour introduire davantage de flexibilité et d'encouragement à la poursuite de la vie active.
- Entamer une réflexion pour s'assurer que le monde du travail est propice à la poursuite de la vie active. À ce chapitre, les parties prenantes, dont les syndicats, doivent faire un grand exercice de modernisation des conventions collectives.
- Assurer une bonne éducation et une bonne communication quant aux options de retraite et de prolongement de la vie active et à leurs implications, notamment financières.
- Encourager l'entrepreneuriat chez les personnes plus âgées et leur faciliter la possibilité de lancer leur entreprise, ou de passer d'un statut d'employé à un statut de travailleur autonome.
- Valoriser dans le discours public et les initiatives privées l'embauche et la rétention des travailleurs âgés au même titre que la diversité et l'inclusion.

¹⁰ Le gouvernement fédéral a déjà fait augmenter le seuil d'exemption totale de 3 500 \$ à 5 000 \$, et de 5 000 \$ à 15 000 \$ l'exemption partielle de 50 % des gains.

Programmes gouvernementaux de remplacement du revenu

Les programmes gouvernementaux de remplacement du revenu ont un rôle essentiel à jouer dans la sécurité financière des travailleurs en cas de pertes de revenu d'emploi ainsi que dans le bon fonctionnement du marché du travail. Les régimes de SST au Québec et d'assurance-emploi au fédéral (RAE), sont des régimes assurantiels dont il faut préserver l'esprit et l'essence. Nous devons nous assurer qu'ils favorisent toujours un retour au travail rapide. Il faut rappeler que ces régimes sont financés par les employeurs, soit en totalité comme dans le cas du régime de SST, ou en majorité comme dans le cas du RAE, financé à près de 60 % par les employeurs. Des régimes plus efficaces contribuent à répondre aux besoins des employeurs et des employés tout en encadrant le coût et le poids des charges sur la masse salariale et en améliorant la disponibilité des travailleurs et l'activité économique.

Santé et sécurité du travail

Le régime de SST doit conserver son caractère assurantiel et ne pas dévier de sa mission en devenant un régime pêle-mêle qui indemnise des situations n'ayant aucun lien avec le risque professionnel découlant de l'environnement de travail. L'administration de ce régime se doit d'être responsable et équitable en respect des principes qui le gouvernent. La juste indemnisation doit demeurer au cœur des actions législatives afin d'éviter les inégalités de traitement entre les travailleurs et les iniquités pour les employeurs.

Par ailleurs, les dispositions du régime de SST doivent favoriser un retour au travail prompt, durable et sécuritaire et éviter la chronicité, laquelle mettrait la santé du travailleur encore plus à risque, voire l'affecterait de manière permanente. De plus, il faut encourager et faciliter l'assignation temporaire des travailleuses et travailleurs et la réadaptation dans des emplois considérés comme convenables.

Pour y parvenir, la collaboration de tous et la flexibilité sont requises pour travailler ensemble à atteindre une plus grande productivité, à créer de la richesse et à assurer une bonne santé pour l'ensemble des citoyens.

À ce chapitre, le CPQ défend :

- Un régime flexible, juste, équitable et évolutif qui favorise un retour prompt et durable, évite la chronicité et contribue à l'augmentation de la richesse et à la santé des Québécoises et des Québécois.
- La prévention comme culture de travail au cœur du régime et une prise en charge efficace de la prévention par les milieux de travail.
- L'amélioration du soutien aux travailleurs et aux employeurs, tant au chapitre de la santé physique que psychologique, et une reconnaissance du rôle des facteurs qui ne sont pas liés au travail.

Les suites de l'adoption en 2021 du projet de loi 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail*, tout comme la réglementation à venir ainsi que son cadre d'application, sont à surveiller en lien avec ces objectifs.



Assurance-emploi

La mission première du régime d'assurance-emploi (RAE) est de fournir une assurance en cas de perte d'emploi et d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'emploi. Les lettres de mandat de la ministre responsable du RAE donne des signes de virage vers un côté social dans la foulée de la pandémie et de l'incapacité du RAE à répondre aux besoins des personnes qui ont été victimes des pertes massives d'emplois. Les modifications temporaires apportées au RAE durant la pandémie ont aussi créé un appétit pour le rendre plus généreux. Il faut éviter que le RAE devienne un régime social et s'assurer qu'il conserve sa mission d'assurance en cas de perte d'emploi.

Ainsi, le CPQ propose :

- Que le RAE soit rééquilibré en faveur de mesures actives, comme la formation et l'aide à l'emploi, en vue d'une incidence positive à plus long terme sur le marché du travail. L'accès à l'assurance-emploi devrait ainsi être assorti de mesures de formation visant le développement des compétences.
- Que le régime d'assurance-emploi permette aux travailleurs qui ont perdu leur emploi de subvenir à leurs besoins durant leur formation, sans que les prestations réduisent les incitations au travail.
- Que les mesures de formation et d'accompagnement tiennent compte autant des besoins des personnes sans emploi que de ceux des personnes employées.
- Qu'un congé de cotisation à l'assurance-emploi soit envisagé pour les employeurs qui dépensent pour la formation en emploi.
- Que la politique de formation soit optimisée lors du travail partagé.

- Qu'une évaluation rigoureuse soit faite des coûts et de l'incidence sur les cotisations de tout assouplissement visant à rendre le RAE plus accessible, notamment en ce qui concerne les travailleurs atypiques, les travailleurs autonomes, le taux de remplacement et le maximum de la rémunération assurable.
- Que le financement du régime d'assurance-emploi soit révisé pour en arriver à un partage plus équitable des coûts entre les trois parties prenantes, de manière à ce que l'employabilité devienne une responsabilité mieux répartie entre les individus, les entreprises et les instances gouvernementales.
- Que si d'autres mesures à caractère social doivent s'ajouter au RAE, elles ne peuvent l'être sans l'apport financier du gouvernement fédéral.

1.2 AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES, PRODUCTIVITÉ ET GESTION DU CHANGEMENT

Préambule

L'amélioration des compétences au travail a toujours été un impératif incontournable si nous voulons accroître notre productivité et élever notre niveau de vie. Elle l'est encore plus dans le contexte du défi démographique, qui limite le nombre de travailleurs disponibles. Or, si on veut contribuer à la création de richesse collective, on doit augmenter le nombre de travailleurs qui produisent, ou s'assurer qu'ils le font avec un meilleur rendement. Pour gagner en productivité, d'importants investissements en capital humain et en capital physique et technologique sont requis. Au chapitre du capital

humain, il faut élargir les compétences par l'éducation et la formation et s'adapter aux transformations technologiques, en particulier l'adoption de technologies numériques. Ces transformations, combinées au changement de priorités et de préférences des travailleurs, modifient l'organisation et les modes du travail. La lutte contre les changements climatiques et le virage vers une économie plus verte nécessitent aussi une transition et une adaptation sur le plan du capital humain.

Ce qu'est la productivité et ce qu'elle n'est pas :

La mesure de productivité la plus utilisée est celle du travail, plus précisément la quantité de biens et de services produits par heure travaillée, ou le PIB réel par heure travaillée. Une productivité plus élevée signifie que chaque heure travaillée permet de produire plus. Plus de productivité ne veut pas dire travailler plus fort. Travailler plus fort peut permettre d'augmenter la production pour chaque heure travaillée, mais ce n'est certainement pas le seul ni le meilleur moyen pour y parvenir, surtout à long terme. Il y a une limite en effet à l'augmentation de la cadence. Différents facteurs font qu'une heure de travail permet de produire plus, soit principalement le stock de capital physique matériel ou immatériel (machines et équipements, logiciels, etc.) dont disposent les travailleurs et leur stock de connaissances, de compétences et de qualifications. Un troisième déterminant important est ce que les économistes nomment la productivité pure. Cette dernière est associée au progrès technologique, aux changements organisationnels, à la qualité des infrastructures ainsi qu'à un meilleur climat d'affaires et de réglementation.

Élargir les compétences par l'éducation et la formation

Les travailleurs qui ont un niveau d'éducation plus élevé, qui sont mieux formés et qui ont des compétences correspondant aux besoins du marché du travail sont plus productifs et contribuent davantage à la création de richesse dans l'économie tout en améliorant leur niveau de vie. Les besoins de formation se manifestent autant chez les travailleurs que chez les personnes sans emploi.

À cet égard, le CPQ entend défendre les actions suivantes :

CONSACRER des investissements continus et prévisibles à tous les niveaux de l'éducation, de la petite enfance aux études supérieures, et investir un effort exceptionnel pour l'alphabétisation des adultes.

PORTER une attention particulière aux jeunes de la « génération COVID » (comme les finissants de cinquième secondaire de juin 2020), dont les parcours et repères ont été grandement perturbés; et consentir les efforts et investissements nécessaires pour leur réussite et leur épanouissement. Des retards seront vraisemblablement observés au cours des prochaines années.

AUGMENTER les dispositifs de dialogue et lever les obstacles à la collaboration entre les milieux de l'éducation et les entreprises afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, selon les spécificités de chaque région et de chaque secteur.

RENFORCER les services de formation continue des établissements d'enseignement supérieur et les programmes de courte durée.

MIEUX INFORMER les jeunes et les orienter dans leur choix de carrière et dans la mobilisation de leur plein potentiel, entre autres en leur ouvrant davantage les portes des entreprises et en leur montrant toutes les possibilités offertes dans divers milieux de travail.

ACCENTUER la promotion des domaines où il y a une demande auprès des jeunes et des personnes sans emploi, notamment ceux qui nécessitent une formation professionnelle ou technique, les secteurs scientifiques et technologiques (STEM) et les métiers de la construction auxquels il faut faciliter l'accès.

RENFORCER non seulement le développement des compétences transversales, mais également le savoir-être (*soft skills*) et la capacité d'adaptation des étudiants.

AMÉLIORER les passerelles entre les réseaux d'enseignement, les programmes universitaires et collégiaux ainsi que les centres de formation professionnelle et technique.

OPTIMISER l'apport de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les écoles publiques et privées ainsi que les organismes communautaires, pour répondre aux besoins selon les réalités démographiques des différentes régions et pour la réussite scolaire des jeunes.

MIEUX INFORMER les employeurs, les travailleurs, les chômeurs et les personnes éloignées du marché du travail sur l'offre de formation et faciliter l'accès aux programmes gouvernementaux d'aide à la formation.

ACCOMPAGNER les entreprises dans tous les domaines qui touchent à leurs activités et à leur développement : droit du travail, fiscalité, formation, environnement, emploi des jeunes.

Transformation technologique

Le recours aux technologies comme l'automatisation et la robotisation contribue à pallier la pénurie de main-d'œuvre. Ce type d'investissement, comme ceux dans les machines et les équipements, contribue également à l'indispensable augmentation de la productivité des travailleurs.

Les investissements en technologie doivent s'accompagner d'investissements en capital humain et en formation, autant pour maîtriser les technologies que pour adapter et améliorer les compétences managériales en lien avec ces investissements et pour la gestion du changement.

Si la technologie, surtout l'automatisation, peut remplacer certains emplois, notamment ceux qui sont répétitifs, elle a surtout pour effet de les transformer et de faire évoluer les compétences nécessaires pour occuper ces nouveaux emplois. Les besoins en compétences technologiques et numériques se font sentir dans tous les secteurs, autant la production manufacturière de pointe que le commerce de détail, la construction ou le tourisme, et il est urgent d'y répondre, notamment par les gestes suivants :

RENFORCER davantage la formation en entreprise des employés, notamment pour le développement de compétences numériques et managériales, en offrant un soutien financier aux employeurs pour la formation de leurs employés.

ACCÉLÉRER la formation des chômeurs et des personnes sous-représentées sur le marché du travail qui ont besoin d'acquérir ou de perfectionner des compétences (incluant les compétences de base), voire de se requalifier.

«*La prochaine économie numérique promet de révolutionner les chaînes de valeur et de présenter un modèle différent pour la production et la consommation de biens et de services. Une grande partie de nos activités économiques pourraient devenir intermédiaires, personnalisées, à la demande et distribuées mondialement de façon numérique. Ces changements à l'économie auront d'importantes conséquences pour les entreprises, les travailleurs et les secteurs économiques.*» Kristel Van der Elst, directrice générale d'Horizons de politiques Canada.

Transformer le Québec en société formée, instruite, plus qualifiée, plus diplômée que jamais.



Transformation du monde du travail et changements organisationnels

La pandémie a entraîné des changements importants dans les modes et l'organisation du travail, de même que dans les priorités des travailleurs. Ces changements s'ajoutent à la transformation numérique en cours et au défi démographique.

Un des changements importants auquel nous avons assisté est le télétravail. Les prochaines années nous diront si ce mode de travail persistera, et si oui, dans quelle mesure et sous quelle forme. Selon toute vraisemblance, une forme hybride de télétravail et de travail en présentiel prévaudra. Les enjeux liés au télétravail sont nombreux et continueront probablement d'alimenter les discussions pendant de nombreuses années pour trouver un certain équilibre permettant de tirer profit des nombreux avantages pour l'employeur et l'employé, de gérer les défis et de minimiser les inconvénients potentiels. Parmi les avantages pour les employés, on peut penser, entre autres, aux gains de temps, en particulier le temps de déplacement, ainsi qu'à une meilleure conciliation travail-famille. Ces considérations ont d'ailleurs pris encore plus d'importance avec la pandémie. Les gens valorisent de plus en plus leur qualité de vie. Par ailleurs, la notion de conciliation travail-vie personnelle, incluant la conciliation travail-famille, concerne autant les parents ayant de jeunes enfants que les personnes devant s'occuper de leurs parents âgés, qui sont de plus en plus nombreux.

Les employeurs, de leur côté, peuvent offrir cet avantage que représente le télétravail afin de répondre aux préférences des employés. Certains peuvent aussi bénéficier d'une réduction possible des coûts de loyers.

Parmi les inconvénients et les risques figurent des éléments en lien avec la cohésion d'équipe et le développement et la transmission de la culture d'entreprise, qui peuvent être compromis. Des défis de gestion et de mobilisation à distance se présentent également¹¹. Il faut mentionner par ailleurs que ce qui a été vécu pendant une crise ne sera pas nécessairement soutenable à plus long terme dans un contexte hors crise et que les réalités et besoins des différentes entreprises ne sont pas les mêmes vis-à-vis le télétravail. C'est avec l'expérimentation et l'évaluation de l'ensemble des répercussions que les changements et les adaptations nécessaires pourront être mis en place.

Il se dégage donc qu'il est important que les entreprises élaborent une politique de télétravail, incluant le travail à l'extérieur des frontières du Québec et même du Canada, en s'informant sur toutes les facettes de la question et en évaluant tous les avantages et tous les risques.

Les modes de travail se diversifient également vers davantage de contrats et mandats que d'emplois permanents réguliers à temps plein. Ces modes répondent à des préférences et à des besoins de flexibilité, tant dans le contexte du prolongement de la vie active que de celui des jeunes générations. Ils correspondent aussi aux nouvelles réalités technologiques. Cette tendance encore marginale pourrait impliquer une transformation du marché du travail et une évolution des modèles. Ces modes de travail offrent une flexibilité qui peut être intéressante pour les employeurs et pour les travailleurs et peuvent répondre aux besoins des uns et des autres. Ils comportent aussi des défis, tels que ceux associés aux programmes de remplacement de revenu.

La pandémie a aussi accentué des enjeux de santé psychologique, qui étaient déjà présents, mais d'une ampleur moindre, avec des conséquences, entre autres, sur l'absentéisme, sur la productivité et sur le coût des assurances collectives.

11 Voir le dossier du CPQ (<https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/memoires-et-etudes/guide-pratique-pour-l-implantation-du-teletravail-en-entreprise/>) et le site <https://guideteletravail.quebec> pour une discussion sur les différentes facettes du télétravail.

La pénurie de travailleurs augmente également la pression non seulement sur les employeurs, mais sur les employés en place.

Ces transformations impliquent des changements majeurs dans l'organisation du travail. Elles nécessitent des compétences managériales relativement nouvelles, et font naître chez les employeurs le besoin d'investir dans ces compétences.

Les pratiques de rémunération et l'offre de conditions de travail sont aussi appelées à changer et à s'adapter à ces nouvelles réalités. Le virage est déjà amorcé vers des pratiques de plus en plus sophistiquées et personnalisées. L'envers de ces changements comporte également des risques au niveau notamment de l'équité entre les travailleurs et d'une gestion qui tend à se complexifier.

Les organisations ont plus que jamais besoin d'être agiles, efficaces et bien informées. La réglementation doit permettre beaucoup plus de flexibilité aux employeurs aux prises avec les nombreux défis que comportent ces changements. Les organisations ont aussi besoin d'accompagnement, que ce soit sur le plan de l'échange de meilleures pratiques ou pour connaître les programmes existants, particulièrement pour les PME.

Le CPQ sera également attentif à l'évolution des différentes composantes de la rémunération, notamment les assurances collectives, les régimes de retraite et les prélèvements obligatoires sur les salaires.

1.3 PROGRAMMES SOCIAUX

La pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé et des services sociaux sera encore plus prononcée que dans les autres secteurs étant donné l'importance des besoins et la nature des tâches plus difficilement automatisables. Cette pénurie affecte déjà la prestation des services à la population et risque d'exacerber la pénurie dans le secteur privé. En effet, le secteur public risque de faire monter les enchères pour recruter davantage et pourvoir les postes vacants, augmentant davantage la pression sur le secteur privé. Le vieillissement démographique combiné à la pénurie de main-d'œuvre provoque également une pression sur les travailleurs qui sont aussi des proches aidants.

Finalement, les temps d'attente dans le système de santé pour des tests diagnostiques, des traitements ou des interventions chirurgicales ou l'accès à un médecin de famille ou à un spécialiste continuent d'entraîner des coûts économiques considérables, de l'absentéisme et des pertes de productivité.

La soutenabilité du financement du système de santé et des soins de longue durée et la réponse aux besoins vont indéniablement passer par une efficacité augmentée, par l'innovation et l'intégration technologique de même que par le recensement de réductions de coûts possibles (par exemple, le virage vers les soins à domicile, lorsque pertinent). Ceci requiert aussi une plus grande mobilisation de toutes les parties prenantes, incluant les secteurs privé et communautaire.

Les personnes plus âgées font elles aussi partie de la solution et sont appelées à jouer un rôle plus important. Le report de la retraite et le prolongement de la vie active entraînent de façon générale, en plus des effets économiques positifs, des effets bénéfiques pour la santé, en permettant le maintien prolongé de l'autonomie et en évitant ou retardant le placement en hébergement. Le report de la retraite permet de surcroît une meilleure sécurité financière à la retraite, un objectif qui n'est pas à négliger.

Il faut ainsi:

- **OPTIMISER** l'apport de tous les professionnels et de tous les intervenants qui œuvrent dans le système de santé pour tirer un maximum de profit de leurs compétences respectives et concentrer leurs tâches là où ils ont la plus grande valeur ajoutée. Ceci requiert entre autres une plus grande flexibilité dans les processus et les conventions collectives. (Le décret du 4 octobre 2021 permettant aux techniciens ambulanciers d'offrir davantage de soins de santé, notamment aux urgences, qui étaient permis dans leur véhicule, mais qui n'étaient pas permis à l'intérieur d'un hôpital ou d'un CHSLD, est un exemple de telles mesures. D'autres modifications seraient sûrement pertinentes, notamment en ce qui concerne les tâches des préposés, des infirmières auxiliaires, des infirmières, des super infirmières ou des autres professionnels, comme les physiothérapeutes ou les pharmaciens).
- **DOCUMENTER** les obstacles réglementaires qui restreignent la disponibilité de ressources humaines, notamment au niveau de la reconnaissance professionnelle, et chercher à les lever.
- **METTRE EN PLACE** des mécanismes et des politiques favorables à la décentralisation, à la responsabilisation et à la concurrence, incluant la création et la publication d'indicateurs de performance pertinents.
- **MISER** sur une intégration plus rapide des nouvelles technologies pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité des soins (par exemple, la télémédecine et la robotisation pour des tâches exigeant moins de contact humain). L'exemple du Japon peut être inspirant à cet égard.

- **MISER** également sur une utilisation optimale des données pour une allocation des ressources et une offre de services plus efficaces.
- **INVESTIR** davantage dans les soins à domicile, incluant dans les résidences pour aînés, pour les personnes dont les besoins ne nécessitent pas un hébergement institutionnel.
- **METTRE** les aînés eux-mêmes à contribution en les incitant le plus possible à demeurer actifs, ce qui contribue notamment à les aider à se sentir valorisés et à répondre à des besoins importants.

Les réponses à la COVID-19 ont donné lieu à des réalisations impressionnantes et démontrent qu'un changement de système rapide et efficace est possible. On peut citer à titre d'exemple l'adoption rapide de la télésanté, qui a été facilitée par des changements et une adaptation rapide en matière d'exigences réglementaires et de rémunération des médecins. Il faut poursuivre sur cette lancée.

2

Enjeux de développement économique



Le dynamisme et la résilience de l'économie sont essentiels pour que le Québec puisse continuer à générer de nouvelles richesses, à renforcer ses capacités financières, à soutenir de bons services sociaux ou encore à s'engager dans des investissements publics ambitieux. Assurer au Québec un élan économique est d'autant plus important que les enjeux tels que les changements climatiques ou la recrudescence éventuelle d'épisodes pandémiques doivent être contrés par des moyens robustes.

2.1 L'INVESTISSEMENT ET L'ENTREPRENEURIAT, MOTEURS PREMIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'investissement des entreprises et l'entrepreneuriat restent au cœur de la vitalité économique du Québec, surtout dans le contexte où la pandémie a bousculé le positionnement de certaines entreprises sur des marchés déjà dans le tournant d'une transformation numérique. De plus, l'internationalisation de notre économie reste un objectif essentiel pour l'amélioration de notre compétitivité. Bien qu'un grand nombre d'entreprises fassent preuve de beaucoup de créativité, de résilience et de savoir-faire, le Québec, comme bien d'autres économies développées, est à la croisée des chemins et doit redoubler ses ambitions économiques pour faire de l'investissement et de l'entrepreneuriat des forces transformatrices de l'économie et des moteurs de compétitivité.

Le Québec repose sur des assises économiques solides, notamment sur les plans de la science et de la technologie, de l'intelligence artificielle, de la production manufacturière de pointe, des ressources naturelles, des énergies et des technologies vertes. Cependant, ces atouts doivent être nourris de leviers financiers et d'ambitions d'envergure mondiale favorisant la performance des entreprises en renforçant la compétitivité des grandes

entreprises, souvent au cœur d'écosystèmes à haute valeur ajoutée, et en encourageant la croissance des plus petites. Il faut rappeler que le Québec compte proportionnellement moins de grandes entreprises comparativement à l'Ontario, la province voisine¹².

Pour favoriser l'investissement privé comme moteur de la croissance économique sur lequel le Québec pourra davantage s'appuyer, le CPQ revendiquera un environnement d'affaires propice sur les plans réglementaire et fiscal et un écosystème dynamique en matière d'accompagnement et de financement sur toute la chaîne de développement des entreprises. Compte tenu du fait que les marchés intérieurs du Québec et du Canada sont relativement petits, cet investissement privé doit être aussi porté par le marché international, tant par une croissance substantielle des exportations que par l'attraction des entreprises étrangères qui, en investissant au Québec, peuvent favoriser la création d'emplois de qualité ou le développement technologique.

¹² Voir par exemple l'étude *Les grandes entreprises au cœur de la prospérité du Québec* : <https://www.cpq.qc.ca/fr/publications/memoires-et-etudes/les-grandes-entreprises-au-coeur-de-la-prosperte-du-quebec/>

2.2 UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE : UN IMPÉRATIF INCONTOURNABLE

Le retour des déficits budgétaires, avec la crise pandémique, pourrait tenter les gouvernements à privilégier une augmentation du fardeau fiscal des entreprises. Or, celui-ci est plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada et que dans la grande majorité des pays de l'OCDE, notamment à cause des taxes sur la masse salariale.

Le poids combiné des prélèvements sur les sociétés au Québec (6,3 % du PIB) se retrouve au 4^e rang sur un ensemble de 38 pays et provinces, nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (3,5 %) et au-dessus du reste du Canada (4,6 %)¹³.

Rappelons qu'au Québec, le poids de la fiscalité des particuliers est aussi plus élevé que la moyenne du Canada et que celle des pays de l'OCDE.

La recherche de la prospérité exige l'amélioration, ou du moins le maintien, de la compétitivité fiscale des entreprises, sans quoi l'investissement sera découragé et la performance globale des exportateurs pénalisée. La compétitivité fiscale doit également profiter à l'innovation et au développement technologique.

Par ailleurs, les instruments fiscaux et la façon dont sont prélevées les recettes fiscales ont des implications concrètes sur la capacité de croissance de l'économie, à court comme à long terme.

Bon nombre d'études le confirment : une préférence politique pour la hausse du fardeau fiscal des entreprises a une incidence négative sur la productivité et la progression du niveau de vie.

Les charges sur la masse salariale pour leur part affectent la capacité des entreprises à augmenter leurs effectifs et à attirer une main-d'œuvre avec

des salaires plus attrayants, surtout lorsque ces prélèvements ne sont pas reliés à un programme social ou d'assurance comme c'est le cas de la cotisation au fonds des services de santé (FSS). La cotisation au FSS est simplement une taxe sur la masse salariale des entreprises qui est allouée au fonds consolidé du budget du Québec. Cette cotisation s'élève à 4,26 % pour les entreprises dont la masse salariale est supérieure à 6 M\$, le taux est plus faible pour les PME.

L'augmentation de la fiscalité des particuliers à plus haut revenu n'est pas non plus une voie efficace pour améliorer les finances publiques, dans un contexte où la course aux meilleurs talents se joue à l'échelle mondiale. Le CPQ promeut l'idée de faire du Québec un endroit réputé pour sa compétitivité sur le plan fiscal, à l'échelle du Canada comme à l'international.

La fiscalité doit également éviter de décourager la création et la croissance des entreprises, de même que le transfert d'entreprise et le repreneuriat, notamment entre les membres d'une même famille.



13 <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/01/Bilan-de-la-fiscalite-Edition-2021.pdf>

Une autre mesure qui améliorerait la compétitivité des entreprises et faciliterait leur croissance serait de dynamiser l'écosystème du financement public pour les entreprises québécoises cotées en bourse et de faciliter l'inscription en bourse de celles présentant un potentiel particulier de croissance, par exemple avec l'adoption d'une nouvelle forme de régime d'épargne-actions.

Pour assainir les finances publiques, les gouvernements doivent privilégier une approche économique plutôt que budgétaire, en misant sur la création de nouvelles richesses et le contrôle des dépenses. Toutefois, à la recherche de nouveaux revenus, les gouvernements doivent privilégier la tarification et éviter des modes d'imposition qui découragent l'effort et la prise de risque des investisseurs.

Finalement, l'application prévue d'une imposition des géants de la technologie au niveau mondial réduira les irritants et certaines sources actuelles de concurrence déloyale. De plus, la perception d'un impôt minimum mondial convenue entre les pays, qui s'inscrit dans un effort d'harmonisation internationale et de lutte contre l'érosion des bases d'imposition (BEPS), apparaît favorable à un bon paramétrage des politiques fiscales nationales. Cependant, son application risque de prendre un certain temps et comporte certaines complexités, par exemple en ce qui a trait au mode de calcul ou à la possibilité d'exemptions. Dans tous les cas, le Québec et le Canada doivent s'assurer de garder le cap sur leur compétitivité fiscale.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Que ce soit pour faire face à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre, pour assurer leur compétitivité ou encore pour tirer parti du virage vers une économie plus sobre en carbone, les entreprises doivent procéder à un virage franc vers les technologies de pointe. Ce virage implique également des investissements continus pour l'intégration technologique, c'est-à-dire ceux qui permettent la transformation conséquente des organisations dans l'ère du numérique, ce qui passe également par des investissements en capital humain.

Les efforts doivent ainsi être poursuivis pour renforcer le virage technologique, l'automatisation, la robotisation et l'investissement en équipements numériques, et ce dans tous les secteurs et toutes les entreprises.

Par ailleurs, le développement économique repose de plus en plus aussi sur les actifs immatériels (données, logiciels, propriété intellectuelle, marque, etc.) et sur ce qui entoure l'économie des données. Celle-ci joue en effet un rôle essentiel dans l'économie des entreprises. Elle est aujourd'hui devenue une source première de productivité, d'innovation et de commercialisation. Le plein recours aux technologies du numérique est, selon le CPQ, urgent, et ce dans tous les secteurs, la fabrication, l'énergie, le transport, la construction, le commerce de détail ou les services professionnels pour ne nommer que ceux-ci.

La mise en place d'une identité numérique, tant citoyenne que corporative, tel que proposée par le gouvernement du Québec en 2021 devrait soutenir l'accélération de ce virage tant au public qu'au privé. Le CPQ travaillera avec les autres acteurs clés à renforcer le déploiement de notre écosystème numérique.

La pandémie a souligné l'importance particulière de l'économie des données pour la performance du système de santé, l'approvisionnement et les chaînes logistiques en période de crise. La société doit également miser sur toutes les possibilités des technologies pour lutter contre l'enjeu colossal des changements climatiques et, plus généralement, de la protection de l'environnement.

La rapidité avec laquelle les technologies numériques s'installent place l'économie et les organisations face à l'enjeu de la protection et de l'usage des données. Les mesures nécessaires qui doivent être mises en place pour toujours mieux protéger les données personnelles devraient rester compatibles avec la capacité des entreprises d'exercer leurs activités de façon efficace sur leurs marchés respectifs et de répondre aux besoins des consommateurs. Ceci requiert notamment de la cohérence réglementaire entre les différentes régions où les entreprises exercent leurs activités.

Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux investissements en cybersécurité et aux enjeux qui entourent cette dernière. Depuis la pandémie, l'importance de cet enjeu semble s'accroître du fait d'un usage démultiplié du télétravail, du commerce électronique et des télécommunications en général, augmentant les risques liés à la confidentialité des données personnelles ou à l'intégrité et à la continuité des opérations des entreprises.

Les crédits d'impôt comme le c3i sont des exemples d'incitatifs qui facilitent la rentabilisation des investissements technologiques. Il est important de les faire connaître, de même que l'ensemble des programmes existants. Il est également important de consolider l'offre de programmes de soutien aux entreprises en facilitant l'accès aux PME grâce à une campagne d'information ambitieuse et en visant de manière tangible la croissance des investissements technologiques et leur intégration optimale.

2.4 L'INNOVATION : TROUVER UN ÉLAN DANS LA QUALITÉ DE LA COLLABORATION

L'évolution technologique et ses conséquences sur les chaînes de valeur placent l'innovation, sous toutes ses formes, au cœur des activités des entreprises. Source de différenciation, l'innovation s'installe dans les organisations comme une activité courante et devient un facteur de compétitivité pour n'importe quel type d'entreprise. Avec l'économie des données, la circulation de l'information et la diffusion du savoir s'accroissent et les canaux de l'innovation se multiplient. L'innovation se trouve également de plus en plus incrémentale.

Les mutations économiques en cours, sur les plans sectoriels et technologiques, aux échelles locales et mondiales, créent de nouvelles pressions pour que les organisations soient toujours plus agiles et stratégiques. Les politiques économiques trouvent leur pertinence dans la qualité de la coordination des parties prenantes, en amont et en aval de la chaîne d'innovation, afin que les dispositifs en place permettent de réduire de manière tangible les risques de la recherche scientifique et du développement industriel ou de l'entrepreneuriat scientifique et technologique.

L'atteinte des objectifs d'une économie plus innovante et performante repose notamment sur une collaboration misant sur l'impulsion des institutions scientifiques, les leviers des grandes entreprises et le moteur transformateur des entrepreneurs et des jeunes pousses. Cette collaboration est cruciale pour la rapidité et le succès de la commercialisation des innovations et des technologies québécoises. Le succès de cette collaboration dépend également d'une combinaison judicieuse entre des mesures de type « push », axées sur la montée de la recherche, et de type « pull », plutôt axées sur une réponse directe aux besoins exprimés dans les marchés.

Finalement, l'innovation doit également impliquer l'État. Celui-ci, dans le cadre des approvisionnements publics, dispose d'un levier considérable.

Les zones d'innovation représentent de beaux modèles de collaboration puisqu'elles visent à regrouper des entreprises, des organismes à vocation économique, des établissements de recherche et d'enseignement ainsi que des municipalités dans un mouvement commun d'investissement et d'innovation. Ces zones permettent également de catalyser les écosystèmes régionaux et locaux.

Pour insuffler plus d'élan au système québécois de l'innovation, le CPQ formule les propositions suivantes :

- Augmenter les partenariats publics-privés en R-D et en innovations scientifiques et technologiques sur des projets stratégiques et mobilisateurs.
- Mettre en place des mesures de recherche orientée, de consultation professionnelle, de transfert ponctuel de connaissances, de recherche-action et de services aux collectivités afin de permettre aux universités et aux cégeps de mieux répondre aux besoins de R-D.
- En s'inspirant du modèle allemand, augmenter les initiatives et les incitatifs pour la mise sur pied de projets de coopération économique entre les acteurs de l'innovation en reconnaissant les complémentarités prioritaires entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle.
- Encourager les maillages entre les grandes entreprises et les PME innovantes, notamment avec des plateformes en innovation ouverte et un référentiel des pratiques exemplaires de collaboration.
- Prévoir dans les règles d'approvisionnement public et de contrats publics des critères qui favorisent davantage les solutions innovantes que le plus bas soumissionnaire.

- Prévoir dans la politique sur les contrats publics un cadre pour des propositions volontaires non sollicitées, ce qui permettrait davantage de solutions innovantes.
- Encourager le gouvernement à agir comme « premier acheteur », en particulier dans les domaines de la santé et de l'environnement.
- Bonifier les incitatifs fiscaux relatifs à la R-D et en assouplir les critères afin d'augmenter leur efficacité à répondre aux besoins et de motiver davantage la prise de risque. Les dépenses admissibles devraient également prendre en compte 1) les dépenses liées à la commercialisation ; 2) la R-D en robotisation et dans le numérique ; 3) les frais de R-D engagés par des consultants indépendants de « deuxième niveau ».
- Mieux soutenir les projets de recherche précompétitive réalisés en partenariat avec les universités.
- Étendre le congé fiscal pour chercheurs étrangers et pour experts étrangers dans les domaines de la transformation numérique.
- Mieux soutenir les chercheurs et les entrepreneurs pour les inciter à comprendre, à protéger et à saisir la valeur de leur propriété intellectuelle (PI).
- Surveiller au cours des prochaines années l'utilisation et l'efficacité de la DICI introduite dans le budget 2020-2021 et augmentée des modifications de décembre 2020, qui cible cet important maillon du processus d'innovation qu'est la commercialisation de l'innovation.

2.5 LES EXPORTATIONS ET LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Le Québec est ce qu'on appelle une petite économie ouverte : sa croissance économique dépend largement de sa capacité à exporter et à s'insérer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela signifie que le Québec doit faire du commerce international une source de prospérité. Cela passe notamment par un système productif efficient et innovant. Ce jeu implique aussi parfois de privilégier l'achat local pour certains produits ou services aux attributs stratégiques comme l'approvisionnement alimentaire ou biomédical, comme nous l'ont rappelé les fermetures de certains pans de l'économie nationale et mondiale durant la pandémie et les ruptures d'approvisionnement qu'elles ont créées.

La pandémie a ainsi motivé un repositionnement en rapprochant ou en rapatriant certaines chaînes d'approvisionnement du Québec et en renforçant ainsi les créneaux forts ou stratégiques pour la stabilité économique du Québec ainsi que pour les avantages environnementaux d'une plus grande proximité entre la production et la distribution, ou de l'utilisation d'énergies plus vertes.

La reconfiguration des relations commerciales dans le courant de l'évolution de l'économie et du commerce mondial n'est pas terminée : le Québec doit continuer à placer le curseur de manière stratégique entre la diversification de ses fournisseurs et de ses partenaires économiques et la compétitivité de la production nationale comme de la bonne gestion de ses stocks. Une telle approche est d'autant plus importante que l'interdépendance économique peut être accompagnée de risques de nature géopolitique.



Cette reconfiguration doit aussi être organisée en augmentant les échanges et les collaborations économiques entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Cela implique notamment de lever les divers obstacles au commerce interprovincial.

Pour que le Québec aille chercher les pleins avantages du commerce national et international, le CPQ estime que les actions suivantes sont nécessaires :

- Rapatrier des chaînes d'approvisionnement dans des créneaux pour lesquels le rapprochement de la production est jugé stratégique au regard de l'évolution de l'économie (la sécurité d'approvisionnement dans le biomédical et l'agroalimentaire, p. ex.) ou pour des raisons de performance environnementale.
- Investir dans la modernisation des infrastructures de transport des marchandises pour renforcer l'efficacité, l'interopérabilité et l'intermodalité des pôles logistiques et renforcer ainsi le positionnement du Québec comme carrefour du commerce international.

- Améliorer l'accès aux marchés externes pour une meilleure intégration aux chaînes de valeur internationales et permettre au Québec de retrouver un statut d'exportateur net.
- Diversifier les marchés extérieurs et augmenter la présence du Québec dans les États américains, notamment ceux où sa présence est plus marginale.
- Renforcer la présence du Québec dans l'espace économique de la francophonie et développer de nouveaux partenariats pour l'échange de biens et de services, l'investissement et la main-d'œuvre.
- Poursuivre les efforts pour faciliter un accès rapide à l'information et au soutien stratégique et financier pour la croissance des entreprises à l'international.
- Renforcer le commerce interprovincial avec en premier lieu une harmonisation des cadres réglementaires en faveur d'une plus grande cohésion et de la robustesse de l'économie canadienne.

3

Enjeux publics



Dans les années à venir, l'effet des changements démographiques, mais aussi diverses transformations technologiques, économiques et sociétales révélées ou accélérées par la crise pandémique, vont indéniablement jouer sur les formes que prendra l'action publique. Déjà, la situation de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques impliquent l'évolution d'une vision gouvernementale proactive en faveur d'une efficacité renouvelée, en passant notamment par le recours aux meilleures technologies, une réglementation plus efficace, la qualité et la durabilité des infrastructures ou encore par le rôle stratégique que peut jouer l'approvisionnement public.

3.1 FINANCES PUBLIQUES

Le CPQ considère que des finances publiques saines sont un élément essentiel de la prospérité. Ce principe a été rudement mis à mal par la pandémie, surtout au niveau fédéral. Parmi les principales économies mondiales, le Canada est celle qui a le plus creusé son déficit budgétaire avec la pandémie : la dette publique fédérale s'élevait à près de 51 % du PIB en 2021, comparativement à 30 % en 2019¹⁴. La plupart des dépenses engendrées pendant la crise sanitaire étaient essentielles et axées sur le maintien de l'activité économique et du pouvoir d'achat des ménages. Aujourd'hui, le retour à une gestion plus serrée des dépenses s'impose, car tout nouveau glissement de la dette reporterait le fardeau sur les générations futures et mettrait en péril la capacité du pays et de ses provinces à investir dans des projets d'avenir. Au-delà des répercussions à venir du vieillissement de la population, les gouvernements doivent en outre être prêts à faire face à toute éventuelle instabilité économique ou à des relents de la crise pandémique que nous venons de traverser. Des mécanismes budgétaires rigoureux doivent être en place pour conserver la capacité d'agir de l'État.

La maîtrise de la dette et la soutenabilité à long terme des finances publiques doivent demeurer un principe primordial dans les décisions gouvernementales menant à des augmentations tangibles de dépenses. Bien que l'arbitrage en faveur de l'endettement public soit légitime dans certains cas, une dette trop élevée pèse sur des attributs fondamentaux de notre économie tels que les infrastructures publiques, le système d'éducation et la protection sociale, puisqu'elle réduit notre capacité future d'y investir à des niveaux suffisants. En ce sens, des lois comme la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* et la *Loi sur l'équilibre budgétaire* du Québec ont toute leur pertinence et permettent de gagner des marges nécessaires pour s'adapter dans le cas de crises graves. Selon le CPQ, le gouvernement fédéral devrait mettre en place des dispositifs semblables à ceux offerts par les lois québécoises en matière de gestion budgétaire.

¹⁴ Sources : *Trading Economics, Government Debt to GDP – Forecast 2020-2022* ; *FMI, General Government Debt*, https://www.imf.org/external/datamapper/G_XWDG_G01_GDP_PT@FM/ADVEC/FM_EMG/FM_LIDC/CAN

Le défi est toujours celui d'assurer des services adéquats à la population tout en encadrant la croissance des dépenses et en réduisant progressivement la dette. Une culture d'optimisation certes complexe est inévitable dans les dépenses publiques et dans la prestation de services publics.

Ceci est particulièrement vrai dans le système de santé. Les dépenses en santé ont représenté au cours des dernières années près de 50 % des dépenses de programmes (avant la pandémie) et s'inscrivaient dans une tendance croissante : en 1988, la santé et les services sociaux représentaient 33,5 % des dépenses de programmes. Avec le vieillissement de la population et le besoin de renforcer la base des services sociaux et sanitaires, des virages importants doivent être opérés pour réduire les risques d'un gouffre financier.

Le vieillissement démographique entraînera une pression énorme sur les finances publiques, même si l'on conserve le niveau de services actuel. Les dépenses liées à la santé augmentent de manière exponentielle avec l'âge. Jusqu'à 50 ans, celles-ci se situent sous la barre des 3 000 \$ par année, par habitant. Elles atteignent presque 30 000 \$ chez les 90 ans et plus. Le budget québécois de la santé est donc appelé à augmenter de près de 5 % par année d'ici 20 ans.

Selon des estimations, le budget de la santé du Québec est appelé à augmenter de près de 4,8 % par année d'ici 20 ans¹⁵. Cette hausse n'est pas uniquement due au vieillissement; d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner une accélération des dépenses en santé pour tous les groupes d'âge, comme les progrès technologiques dans le domaine médical et la rémunération du personnel de la santé. La contribution du vieillissement demeure toutefois non négligeable, les dépenses étant les plus élevées au cours des dernières années de la vie. Pour ce qui est spécifiquement des besoins en soins de longue durée (SLD), les prévisions pointent vers

un besoin de près de 80 000 places en CHSLD d'ici 2040, ce qui représente le double de la capacité actuelle¹⁶. La croissance prévue des dépenses en santé et en services sociaux entraîne une grande pression sur les autres dépenses budgétaires et missions de l'État.

À cet égard, plusieurs propositions intéressantes ont déjà été présentées par différents rapports déposés au cours des dernières décennies, dont plusieurs devraient être examinées avec sérieux par le Québec. À titre indicatif, le CPQ considère comme prioritaire un virage pour que le mode d'allocation budgétaire dans les hôpitaux soit fondé sur l'achat de services rendus plutôt que sur des bases historiques. En effet, le mode historique n'encourage pas une offre de services optimale et ne favorise pas la mise en œuvre d'initiatives novatrices qui, bien que coûteuses à court terme, s'avèreraient payantes à plus long terme. Un mode d'allocation des budgets fondé sur l'achat de services rendus, déjà appliqué avec succès par plusieurs pays européens comme la Suède, la France et le Royaume-Uni, inciterait les hôpitaux à être plus efficaces dans la mesure où ils pourraient conserver la différence entre les fonds qui leur sont versés par l'État et le coût réel des traitements. Le Québec a commencé à s'avancer dans cette direction, mais la situation exige que l'on accélère le pas.

15 St-Maurice, Yves, Luc Godbout et Suzie St-Cerny. *La soutenabilité budgétaire à long terme du Québec, édition 2021 : Au-delà de la pandémie*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, juin 2021. https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2021/06/cahier_2021-07_soutenabilite_Final.pdf

16 Clavet, Nicholas-James et coll. *Le financement du soutien à l'autonomie des personnes âgées à la croisée des chemins*, Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, février 2021. https://creei.ca/wp-content/uploads/2021/02/cahier_21_01_financement_soutien_autonomie_personnes_agees_croisee_chemins.pdf

Pour une action publique propice au progrès et à la prospérité, le CPQ recommande :

- De conserver la vision à long terme des finances publiques suggérée dans la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.
- Que le gouvernement fédéral mette en place des dispositifs semblables à ceux offerts par les lois québécoises en matière de gestion budgétaire.
- D'adopter une méthodologie gouvernementale d'évaluation de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour mieux guider les choix d'investissements publics.
- D'ouvrir un chantier pour le renforcement et la soutenabilité du système de santé et des soins de longue durée.
- D'adopter un mode de financement à l'activité qui permet une utilisation plus efficace des fonds. Le Québec a amorcé ce virage, mais il est loin d'être terminé, alors que plusieurs pays ont déjà adopté cette façon de faire avec des résultats positifs. Leur expérience peut d'ailleurs servir d'exemple, autant pour les démarches d'implantation que pour les écueils.
- D'optimiser l'apport et la complémentarité de tous les acteurs publics, privés et sociaux pour améliorer l'offre de services aux citoyens tout en maîtrisant les coûts. Dans les pays comparables au Canada, le privé joue un rôle important de complémentarité au public. Ceci est vrai tant pour les soins de santé et les tests diagnostiques que pour les services aux aînés, l'hébergement et les soins de longue durée.

- De miser davantage sur la prévention, dont les saines habitudes de vie, y compris dans les milieux de travail. Assurer une flexibilité et des incitations pour un rôle accru des employeurs dans ces domaines (par exemple au moyen d'exemptions de la cotisation au FSS).
- De permettre aux employeurs de jouer un plus grand rôle dans l'obtention de soins de santé de leurs employés (par exemple ne pas considérer comme avantage imposable des traitements ou tests payés par l'employeur puisqu'ils sont au bénéfice de l'entreprise, ou encore permettre des incitatifs pour faciliter l'accès à des services de santé comme la télémédecine).



3.2 AGILITÉ ET MODERNISATION DE L'ÉTAT

Toute source d'efficacité dans le cadre du fonctionnement de l'appareil gouvernemental doit être exploitée : l'État a un rôle de premier plan à jouer dans la croissance de la productivité. Les efforts sur le plan des coûts de fonctionnement, l'efficacité des programmes et, globalement, l'agilité de l'action publique dans tous les domaines doivent être poursuivis. La pandémie a démontré que des changements peuvent être opérés rapidement lorsque la volonté politique est présente.

La modernisation de l'État est un enjeu qui est mis de l'avant depuis déjà de nombreuses années. **Malgré les projets déjà entrepris à ce chapitre, cette modernisation doit maintenant s'appuyer sur une intégration beaucoup plus marquée des technologies numériques.** Des avancées ont été forcées par le contexte de la pandémie, nous démontrant qu'il est possible d'éliminer des freins à la transformation de la fonction publique. Pour le CPQ, les administrations publiques doivent conserver cette impulsion et se numériser davantage. Elles doivent aussi encourager un virage cohérent entre les différentes structures administratives à tous les paliers gouvernementaux afin de s'éloigner de l'approche particulièrement coûteuse du travail en silo.

Pour un plan ambitieux de modernisation de l'État, le CPQ recommande de miser sur :

- La définition d'objectifs de performance et l'évaluation permanente et continue des organismes et des programmes.

- Une numérisation des services publics destinés aux individus comme aux entreprises qui permettrait une baisse des coûts et une plus grande efficacité. À titre d'exemple, on peut s'inspirer de l'expérience remarquable de l'identité numérique en Estonie¹⁷.
- Une facilitation accrue du processus de soumissions par voie électronique tout en continuant à travailler sur la simplification de la prestation électronique, y compris à l'échelle municipale.
- La mise en place d'un dispositif de concertation entre les organismes publics pour que la gestion commune des données devienne une source de cohésion dans l'action publique et de productivité¹⁸.

Malgré les projets déjà entrepris à ce chapitre, cette modernisation doit maintenant s'appuyer sur une intégration beaucoup plus marquée des technologies numériques.

17 Voir par exemple <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/pour-une-identite-numerique-le-modele-estonien-38aae0bcb27320ffabe25286a7d39007>

18 Le ministre Caire a rappelé à l'occasion du dévoilement de la Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026 que le partage de données entre les différents organismes publics permettrait de réduire le nombre d'intervenants manipulant les renseignements personnels des citoyens : <https://www.lapresse.ca/affaires/techno/2021-07-02/quebec-devoile-sa-strategie-pour-le-developpement-de-l-intelligence-artificielle.php>

3.3 CADRE LÉGISLATIF ET ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Un encadrement législatif et réglementaire délimitant de manière trop rigide le fonctionnement des entreprises peut limiter la capacité de ces dernières à améliorer leur performance et à créer de la richesse. Il importe également de prendre en compte l'incidence d'une telle législation, notamment en matière de droit du travail, au regard des partenaires et compétiteurs économiques à l'extérieur des frontières québécoises, et d'avoir une vision plus globale des exigences mises en place.

Force est de constater que souvent, des réglementations dont l'objectif louable peuvent donner lieu à des conséquences indésirables qui nous éloignent de nos objectifs.

Il est recommandé de :

- Viser une réglementation plus efficace et plus prévisible qui permet d'accroître la productivité et de dynamiser les investissements, et ce sans coûts additionnels pour l'État. Ceci est vrai dans tous les domaines, de la réglementation fiscale et du travail à celle de l'environnement et de la langue, en passant par la protection des renseignements personnels. À ce chapitre, l'incidence de l'adoption en 2021 de deux importants projets de loi retiendra particulièrement notre attention : le PL59, dont l'objectif était de moderniser le régime de SST, et le PL64 sur la protection des renseignements personnels.
- Veiller à ce que les études d'impact qui accompagnent les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires s'appuient sur les commentaires des secteurs concernés et des réalités du terrain.

Le gouvernement du Québec a adopté des orientations et un plan d'action ambitieux pour réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises, mais la lenteur des processus exige des efforts et une évolution en continu.

Malgré le fait que les travaux sur l'allègement réglementaire aient été commencés il y a plus de 20 ans déjà, la tentation du législateur en faveur de l'alourdissement réglementaire est restée jusqu'ici une constante. Le dépôt du projet de loi n° 103, *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif*, pose les bases d'une ouverture plus déterminée en faveur d'une réglementation plus intelligente. Le gouvernement a exprimé sa volonté de faire un rendez-vous annuel du dépôt de ce genre de projet de loi visant à réviser les mesures réglementaires et administratives qui entraînent un fardeau inefficace pour les entreprises. Évidemment, il est souhaité que cette volonté se concrétise, ce qui permettrait de rendre beaucoup plus effective la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Plus particulièrement au chapitre de l'allègement administratif, le CPQ continuera de militer pour :

- Réduire les délais et alléger les procédures administratives.
- Maintenir la règle du « un pour un » et faire un suivi de son application.
- Éviter les doublons tant entre les différents ministères et organismes qu'entre les différents ordres de gouvernement, incluant l'administration municipale.
- Inciter les municipalités à adopter également des politiques d'allègement réglementaire.

3.4 INFRASTRUCTURES ET CONTRATS PUBLICS

Les approvisionnements et les contrats publics s'élèvent chaque année à plusieurs milliards de dollars. Ces dépenses constituent des montants assez substantiels pour devenir un levier stratégique de développement économique et régional, encourager l'entrepreneuriat et l'innovation et répondre à des objectifs sociaux ou environnementaux. Ce levier peut s'exercer dans tous les secteurs : transport, pôles logistiques, réseau scolaire public et privé, enseignement supérieur, infrastructures numériques, logement social et réseau de la santé et des soins de longue durée.

Au chapitre des infrastructures, lorsque l'entretien préventif est trop faible, l'état des actifs se détériore avec le temps. Près d'une dizaine de milliards de dollars auront été investis depuis les trois dernières années dans la rénovation des écoles. Malgré cela, et pour donner une idée de l'ampleur des besoins, la vérificatrice générale du Québec notait que seulement 46 % des bâtiments scolaires sont dans un état convenable.

La réaffectation des ressources vers plus de prévention et d'entretien est incontournable pour que les infrastructures contribuent davantage à la productivité du Québec. Bien que le besoin de nouveaux projets d'infrastructure demeure, notamment pour ce qui est du transport collectif, les plans d'infrastructures doivent être bien plus axés sur une culture de l'entretien et de la prévention pour véritablement incarner une vision d'investissement de long terme.

En raison de leur portée collective, les projets publics doivent être menés avec une rigueur exemplaire et une juste évaluation de l'ensemble des coûts, incluant les coûts connexes d'entretien. Pour optimiser les budgets liés aux infrastructures, la politique du plus bas soumissionnaire doit pouvoir être complètement repensée pour offrir une plus grande place à la qualité des devis et des expertises ainsi qu'à la durabilité. Ceci est vrai non seulement pour les infrastructures, mais également pour les autres

approvisionnements de l'État. Ces bonnes pratiques sont bien connues, mais encore trop souvent peu ou mal appliquées.

Pour faire de la politique d'approvisionnement public un levier important de développement économique et régional, le CPQ émet les recommandations suivantes :

- Poursuivre les investissements dans des grands projets d'infrastructures en intégrant une planification pluriannuelle et des plans de maintien d'actifs.
- Faire côtoyer judicieusement les modes de réalisation (mode traditionnel, PPP, etc.) en misant sur l'efficacité et la portée économique à long terme des projets et en mettant au point des modèles de financement et de collaboration favorables à la bonne répartition des risques et à la qualité d'exécution.
- Miser sur un mode d'octroi des contrats publics tenant compte adéquatement des notions de qualité et de durabilité des ouvrages et favorisant l'innovation.

- Privilégier davantage :
 - L'achat local, dans le respect des règles de libre-échange et de saine utilisation des deniers publics.
 - Un mode d'octroi des contrats publics tenant compte adéquatement de critères de performance économique et environnementale et de critères sociaux le cas échéant (critères ESG).
 - La participation des PME et la concurrence par des clauses contractuelles plus attractives pour les entrepreneurs et les professionnels.
 - La qualité et l'innovation dans les produits, services et façons de faire en encourageant les propositions volontaires non sollicitées.



3.5 ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le CPQ s'est largement positionné sur les équilibres nécessaires dans les politiques publiques, en particulier dans les grands dossiers du développement durable et dans le dialogue social. L'acceptabilité sociale joue un rôle central dans la réussite des décisions et des projets publics et privés. Qu'il s'agisse de projets de valorisation du territoire québécois et de ses ressources énergétiques et minérales, de projets de transport ou de projets industriels et commerciaux, le CPQ estime qu'il est important de mettre en place des outils visant à améliorer la communication et le dialogue entre les parties. Dans le cas de processus de consultation officiels, il faudrait également assurer une prévisibilité à chacune des étapes d'un projet et favoriser une plus grande transparence quant aux retombées économiques et financières des projets, de même qu'en ce qui a trait aux répercussions environnementales et sociales pour les collectivités concernées. Le CPQ estime qu'il faut bien comprendre et cerner les conditions requises pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets, de manière à concilier les différents intérêts de façon saine et constructive pour le débat public.

Pour des motifs tant économiques que démocratiques, les gouvernements, de même que les entreprises, doivent être prévoyants et proactifs en matière de dialogue social. Il va falloir reconnaître que la qualité des choix publics va aussi dépendre de l'efficacité avec laquelle ils vont être fixés. Cependant, des conflits autour de l'orientation des politiques publiques et des grands projets de développement peuvent survenir, et il faut reconnaître que l'acceptabilité sociale ne pourra prendre les formes d'une unanimité ou d'un risqué zéro.

Pour une cohésion et une acceptabilité sociale propices à l'avancement du Québec, les mesures suivantes sont importantes :

- Assurer une bonne communication en ce qui concerne les avantages et les coûts globaux des projets de développement, notamment en facilitant une compréhension de leurs attributs économiques.
- Valoriser l'action des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale (normes ESG) et inciter le plus grand nombre à adopter de telles normes.
- Promouvoir les meilleures pratiques et mettre au point des approches de concertation qui privilégient une compréhension collective des intérêts communs.
- Développer une culture scientifique et critique et favoriser l'éducation économique.
- S'assurer que la transition climatique est juste, étant donné l'impact considérable des mesures de lutte contre les changements climatiques et la transition écologique sur les milieux de travail et les collectivités. Ceci passe notamment par le dialogue social.
- Dans l'éventualité où d'autres crises sanitaires surviennent, les employeurs et les employés auront besoin de prévisibilité. Pour ce faire, ils comptent sur la transparence des éléments qui guident les décisions gouvernementales, de l'information et une communication efficace et des directives claires qui ne laissent pas de place au doute. Les instances publiques doivent s'assurer d'une conversation bidirectionnelle avec le secteur privé afin de générer un plus fort degré d'adhésion.

3.6 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'évolution de l'économie, notamment par le fait du numérique et les transformations induites par la crise pandémique, modifiera certainement la manière d'envisager les effets d'agglomération et la répartition des activités sur le territoire. Pour le CPQ, il y a ici une occasion pour les régions de diversifier leur économie.

Pour le développement économique régional, le CPQ recommande en priorité :

- D'assurer le bon déploiement de l'internet haute vitesse en région, comme en ont convenu les différents ordres de gouvernement et les entreprises de télécommunications. Il serait notamment important de s'assurer que la réglementation, au niveau du CRTC ou autre, ne décourage pas les investissements dans ces infrastructures.
- De cerner les projets porteurs en transport régional, collectif, aérien et ferroviaire pour la vitalité économique des villes de taille petite et moyenne et le renforcement des axes d'échanges interrégionaux.
- De mettre en place des stratégies pour améliorer la contribution du transport aérien et des aéroports à la prospérité des régions du Québec.
- De mettre en place des initiatives sectorielles ou locales pour réduire l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre en région, entre autres par l'immigration.

3.7 PREMIÈRES NATIONS

- Développer une stratégie économique en collaboration avec les peuples autochtones pour relever les défis communs, tant pour les Premières Nations que pour les Québécois non autochtones.
- Saisir toutes les occasions pour nos communautés d'affaires communes de créer des liens qui seront à prioriser par le CPQ et qui pourront mener à la réalisation de projets économiques qui seront significatifs et à l'élaboration de politiques d'achat favorisant les relations d'affaires.

4

Enjeux environnementaux et lutte aux changements climatiques



La protection de l'environnement, en particulier la lutte contre les changements climatiques, pour laquelle le Québec s'est fixé de grands objectifs, constitue un domaine d'action prioritaire pour le CPQ. Le progrès économique et social n'est plus envisageable sans une économie plus écologique et durable. Ne pas tenir compte de cette réalité comporte des risques incommensurables.

Les efforts nécessaires pour l'atteinte des diverses cibles environnementales requièrent une multiplicité et un continuum d'investissements publics et privés. L'approche n'est tenable que dans le cadre d'une vision stratégique qui misera sur la maximisation des retombées des investissements afin de motiver et de financer leur répétition. Globalement, la protection de l'environnement relève d'efforts multiples et convergents. Le CPQ souhaite ici insister sur les leviers reposant sur l'innovation, l'investissement, les technologies vertes, l'optimisation énergétique, en particulier dans le secteur du transport, et les politiques d'aménagement intégré du territoire.

4.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VERT

La lutte et l'adaptation aux changements climatiques constituent un défi complexe. Il s'agit bel et bien d'un virage à l'ampleur systémique et c'est la raison pour laquelle il ne peut être envisagé sans considérer les réalités économiques des changements qui s'imposent. En ce sens, la protection environnementale ne peut se dispenser de progrès économiques.

Le Québec possède de nombreux atouts sur lesquels il est possible de miser pour favoriser un développement économique vert et durable, notamment la disponibilité de ressources naturelles renouvelables telles que la

force hydraulique et le bois ainsi que les minéraux. Un savoir-faire dans ces domaines et dans d'autres ainsi qu'un secteur des technologies vertes dynamique comptent parmi les éléments qui positionnent favorablement le Québec aujourd'hui.

À titre d'exemple, le Québec dispose aussi d'atouts indéniables en matière d'électrification des transports et peut accélérer le déploiement d'une chaîne de valeur complète, de l'extraction du minerai à la production et au recyclage des batteries. Il détient aussi une abondance d'importants minéraux critiques et stratégiques essentiels à la fabrication de batteries¹⁹, dont le lithium, le nickel, le cobalt, le carbone (graphite), le silicium et le manganèse.

Pour confirmer le positionnement du Québec dans ce secteur, la stratégie économique doit miser sur un rendement accéléré des entreprises qui investissent afin de favoriser l'évolution du secteur et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement au Québec. En effet, si le Québec dispose d'atouts indéniables, les pressions sont fortes dans ce secteur de plus en plus concurrentiel, notamment sur le plan de l'innovation, dont les cycles deviennent de plus en plus courts.

19 Source: <https://propulsionquebec.com/impulsionmtl/2021/01/29/le-quebec-en-route-pour-developper-la-filiere-batterie/>

Les différentes industries devraient par ailleurs également contribuer à l'effort collectif nécessaire et doivent être soutenues pour le faire. Pour cela, les entreprises devraient pouvoir dégager assez rapidement un rendement des investissements effectués en environnement compte tenu de l'intensité de la concurrence à laquelle elles font face. Les décisions d'investir dans la réduction des émissions de GES au niveau industriel dépendent souvent de la capacité d'obtenir un rendement rapidement.

La participation du Québec à un marché du carbone envisagé à l'échelle nord-américaine constitue la pierre angulaire de la stratégie québécoise de lutte aux changements climatiques, en laissant les entreprises en soutenir la majorité des coûts. Le mécanisme du marché du carbone doit motiver des investissements dédiés à une industrie verte et compter sur des règles de fonctionnement telles que les règles d'allocation gratuites et les protocoles de crédits compensatoires favorables à la compétitivité des entreprises.

À cet égard, les émissions de GES ne connaissant pas de frontières et la lutte contre les changements climatiques impliquant une harmonisation des politiques environnementales, l'efficacité de ces dernières dépend indéniablement de l'équilibre concurrentiel d'un pays ou région à l'autre. Si le Québec se soumet à des exigences plus contraignantes, il risque de constater l'effet inverse avec une perte d'élan en matière d'investissements et un déplacement d'activités ailleurs, où les processus sont moins écologiques.

Finalement, les marchés financiers joueront un rôle important dans cette transition climatique. L'implantation à Montréal d'un des bureaux du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, annoncé en 2021, facilitera la mise en application d'indicateurs pertinents afin de guider nos actions vers des choix plus éclairés.

Le CPQ est d'avis qu'il faut :

- Miser sur l'innovation et la R-D, le développement et l'intégration des technologies vertes.
- Mettre en place les mesures qui accélèrent la rentabilité des investissements dédiés à la performance environnementale et à la réduction des émissions de GES, en particulier pour les entreprises en concurrence mondiale.
- Confirmer le positionnement du Québec dans le secteur de l'électrification du transport, des technologies propres et des énergies renouvelables.
- Valoriser les produits verts, par exemple l'aluminium vert, et nos ressources naturelles renouvelables.
- Encourager les initiatives en économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie des produits et assurer une gestion efficace des déchets et des matières résiduelles, notamment par l'entremise d'une stratégie entrepreneuriale et d'innovation et de mesures de soutien financier.
- Mettre au point des processus d'appariement du capital investi par l'État au capital investi par le secteur privé afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux vers des occasions d'investissement en économie verte.
- Intégrer et valoriser des critères de performance environnementale dans les processus d'appels d'offres publics et dans le calcul du coût total de possession (réévaluer l'incidence du critère du plus bas soumissionnaire en fonction des externalités économiques et l'atteinte de critères environnementaux évalués à l'échelle du cycle de vie).

- Rester attentif à l'efficacité de la réglementation environnementale ainsi qu'à la justesse et à la compétitivité de la fiscalité verte afin que cette dernière guide les comportements de manière positive (privilégier les incitatifs) et n'alourdisse pas le fardeau fiscal global.
- Établir des règles de fonctionnement du marché du carbone telles que les règles d'allocation gratuites et les protocoles de crédits compensatoires qui sont favorables à la compétitivité des entreprises et évitent la fuite de carbone et de capitaux vers d'autres pays et régions.
- Bien évaluer les enjeux potentiels auxquels se heurteront les mécanismes de lutte au changement climatique et rester proactif dans la recherche de solutions.

Les efforts requerront également une tarification adéquate du carbone : en d'autres mots, des mesures d'écofiscalité. Le CPQ appuie le principe de l'écofiscalité, mais estime que celle-ci ne devrait pas servir à augmenter la pression fiscale totale, laquelle est déjà plus élevée au Québec qu'ailleurs. L'écofiscalité devrait viser à décourager les activités nuisibles à l'environnement ou à encourager les activités qui lui sont favorables et à en stimuler l'innovation.

4.2 TRANSITION ET COMPLÉMENTARITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'atteinte des cibles en matière de réduction des GES passe par la complémentarité des énergies, selon le principe de la bonne énergie à la bonne place pour le bon usage. Les réalités techniques et opérationnelles des secteurs sont dans les faits très diverses et forcent un virage qui prend en compte ces différences.

Ainsi le CPQ recommande les mesures suivantes :

- Confirmer la place de l'hydroélectricité comme facteur de développement économique et avantage concurrentiel.
- Encourager la production et l'utilisation d'énergies renouvelables à faible émission autres que l'hydroélectricité, telles que le gaz naturel renouvelable (GNR), l'énergie solaire (incluant le solaire industriel ou résidentiel), l'énergie éolienne, la biomasse et l'hydrogène. Le GNR s'inscrit d'ailleurs également dans la logique de l'économie circulaire et représente un moteur de développement économique pour les régions du Québec.
- Encourager les efforts pour la rénovation écoénergétique des bâtiments, incluant le parc locatif, et l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone.
- Poursuivre les programmes d'efficacité énergétique et améliorer notre productivité énergétique. Miser également à ce chapitre sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques en faveur d'une optimisation de l'utilisation énergétique (l'énergie 3.0, qui permet la convergence entre l'énergie et le numérique).

4.3 TRANSPORT DURABLE

Le Québec s'est doté d'une politique de mobilité durable préparée et conçue en cocréation avec les différentes parties prenantes, dont le CPQ a fait partie. La mobilité durable permet d'assurer une fluidité du transport, des personnes et des marchandises, nécessaire à la productivité de l'économie tout en minimisant notre empreinte carbone. La réduction des émissions de GES dans ce secteur est prioritaire puisque c'est le secteur qui émet le plus de GES, et ses émissions ont augmenté depuis 1990.

Pour l'atteinte des cibles en transport durable, le CPQ estime qu'il faut notamment :

- Poursuivre les efforts pour l'électrification des transports, comme prévu dans le PEV et comme l'a réitéré le gouvernement avec le programme d'électrification des autobus urbains.
- Établir un cadre budgétaire prévisible et ambitieux à long terme pour le financement de la Politique de mobilité durable, incluant le financement des coûts d'exploitation du transport collectif.
- Soutenir la conversion des différents modes de transport de marchandises afin d'améliorer leur productivité énergétique.
- Planifier et soutenir les infrastructures intermodales de transport de marchandises.
- Renforcer les programmes d'acquisition des technologies de l'information et soutenir davantage le virage numérique facilitant l'usage de l'intelligence artificielle.

- Soutenir la R-D et la commercialisation d'innovations québécoises favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la manutention et au transport de marchandises.
- Encourager la mutualisation de certains centres de distribution afin de réduire les coûts associés au transport tout en atténuant les effets liés à la faible densité de consommateurs potentiels dans certaines zones géographiques.



4.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire présente des possibilités de combiner le développement socio-économique et la protection de l'environnement. Il requiert une vision intégrée, globale et cohérente et une coordination de l'action des différentes instances régionales et interrégionales. L'élaboration de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (PNAAT) vise à aller dans cette direction, ce qui est évidemment bienvenu.

Le développement des villes et villages et la consolidation des centres-villes devraient de plus en plus tendre vers une densification attrayante et adaptée, une mixité des activités économiques et une offre de transport plus diversifiée. Cette consolidation permet entre autres une mobilité améliorée et une logistique qui peut être optimisée avec des avantages économiques sociaux et environnementaux et une meilleure qualité de vie des citoyens. Cela exige un arrimage de la PNAAT avec l'ensemble des politiques publiques associées, notamment avec la Politique de mobilité durable (PMD) ou encore le Plan pour une économie verte (PEV).

L'espace des centres-villes, crucial à la vie sociale et à la différenciation socio-économique des régions, est amené à se transformer, dans les grandes villes comme dans les petites.

Par ailleurs, il faut rappeler que le financement des municipalités, toujours centré sur les taxes foncières, peut favoriser l'étalement urbain et une concurrence intermunicipale pour attirer de nouveaux développements sans considération pour le redéveloppement et une meilleure utilisation du sol. Une révision en faveur de la diversification des modes de financement des municipalités est souhaitable.

Pour que l'aménagement intégré du territoire contribue davantage à une prospérité durable au Québec, il faut notamment :

- Intégrer la vision économique en complémentarité avec les objectifs de bien-être et de qualité de vie des citoyens et de lutte contre les changements climatiques.
- Collecter des données et des indicateurs permettant de brosser un portrait de la situation, notamment sur l'état de l'étalement urbain et les besoins en matière d'infrastructures et de services.
- Tout en tenant compte de l'autonomie des municipalités et des réalités locales, assurer une cohérence nationale, régionale et locale dans la planification de l'aménagement territorial pour éviter les coûts de l'étalement urbain et favoriser le renforcement et la complémentarité des chaînes d'approvisionnements.
- Assurer l'arrimage avec les différentes stratégies gouvernementales qui ont des liens avec la PNAAT, notamment le Plan pour une économie verte, la Politique de mobilité durable ou la Stratégie de développement durable et une cohérence dans la réglementation et les outils de planification.
- Documenter les mesures écofiscales qui peuvent être mises en place par le milieu municipal et évaluer leurs limites juridiques, politiques, économiques et d'acceptabilité sociale.

Conclusion

Considérant les conséquences attendues des changements démographiques, les efforts nécessaires pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et les implications de la transformation numérique sur l'ensemble du système productif, la tâche est immense. Mais les entrepreneurs seront au rendez-vous, comme ils l'ont été pendant la pandémie avec leur capacité d'adaptation face aux nombreuses mutations de l'écosystème économique.

L'élément clé demeure le capital humain. Les travailleurs doivent figurer au cœur de nos ambitions : qu'ils soient de futurs employés, qu'ils soient déjà en emploi ou qu'ils aient passé l'âge de la retraite, ils sont la réponse à nos enjeux actuels et futurs. Il faut donc s'assurer, comme société, de leur donner tous les outils pour se déployer à leur pleine mesure. La seule limite à nos ambitions devrait être nos ambitions elles-mêmes, jamais notre capital humain.

C'est pourquoi le CPQ croit fermement que la priorité devrait être l'éducation, la formation et le rehaussement des compétences. La solution requiert la participation de tous. C'est sur la ligne de ces principes que le Québec pourra globalement renforcer les piliers d'une prospérité durable et inclusive. Le Québec va devoir s'appliquer sur les fondamentaux de sa prospérité et de sa compétitivité pour développer les marges nécessaires aux grands choix de société et aux grands défis devant nous, qu'ils soient sociaux, climatiques ou économiques.